



# Procédure de pré-inscription pour l'année 2024/2025

<https://www.rennes.archi.fr/candidats/pre-inscriptions/>  
<https://www.rennes.archi.fr/candidats/candidats-etrangers/>

## Candidats français

### Procédure primo-entrants

La sélection des primo-entrants 2024/2025 se fait via les procédures Parcoursup et VAEP (validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels).

Les étudiants admis pour la rentrée 2024 à l'ENSAB seront informés **fin mai 2024**.

- pour les candidats de la procédure VAEP, les réponses positives et négatives seront envoyées par mail.
- pour les candidats de la procédure Parcoursup, les réponses se feront via la plateforme.

**Pour les candidats français, européens ou étrangers ayant passé un bac français en juin 2023 ou passant un bac français en juin 2024 :**

Les pré-inscriptions se font sur Parcoursup du **17 janvier au 14 mars 2024**.

Les dossiers, dématérialisés, devront inclure :

- la fiche de candidature signée,
- la copie du relevé des notes obtenues en première,
- la copie du relevé des notes obtenues durant les deux premiers trimestres de terminale,
- la copie des notes obtenues aux épreuves anticipées du bac,
- une lettre de motivation,
- via le site Parcoursup, le paiement en ligne des frais de dossier (37 € pour les candidats non-boursiers ; gratuit pour les candidats boursiers : joindre obligatoirement une copie de l'attestation de bourses définitive, recto-verso). A noter que ces frais ne sont pas remboursables.

### 1/ Phase d'admissibilité

Elle repose sur l'analyse du dossier scolaire.

Seuls les candidats admissibles seront avertis (directement par Parcoursup et non par l'ENSAB).

### 2/ Phase d'admission

Elle comporte un entretien d'environ 15 minutes devant un jury composé de deux enseignants de l'ENSAB avec l'appui de la lettre de motivation\*. Aucune œuvre personnelle ne pourra être présentée. **Les entretiens se tiendront les 6 et 7 mai 2024**. L'entretien comptera pour 70% de la note globale, et le dossier pour 30%.

*\* La lettre de motivation devra relater parmi vos expériences passées (visite de bâtiment ou de lieu, voyage, exposition, lecture, cinéma...), une situation particulière dans laquelle les émotions ressenties vous semblent propices à être réinvesties dans votre apprentissage de l'architecture. Nous invitons les candidats à utiliser l'ensemble des caractères autorisés (10 000 signes).*

Les demandes d'inscription en première année seront prises en compte dans la limite des capacités d'accueil.

L'ENSAB ayant signé la charte Parcoursup, aucun renseignement concernant le classement définitif ne sera indiqué aux candidats.

**Pour les candidats français, européens ou étrangers ayant passé un bac français en 2022 (c'est-à-dire ayant effectué deux années universitaires quelles que soient les études) ou un bac antérieur :**

Ces candidats relèvent de la procédure de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels.

Le dossier est à télécharger sur notre site du et devra être retourné entre le 15/01/2024 et le 09/02/2024, via Taïga uniquement.

Le paiement de 37 € (frais de dossier) se fera en ligne via l'outil Taïga (cf. procédure détaillée dans dossier téléchargeable).

Ces frais ne sont pas remboursables. Ils sont par contre gratuits pour les candidats boursiers et sur présentation nominative d'attribution d'une bourse pour l'année scolaire 2023-2024.

Une première étude des demandes de pré-inscription repose sur l'examen des dossiers scolaires et de la lettre de motivation par une commission ad hoc.

La commission demandera aux candidats sélectionnés de participer, devant un jury, à un entretien à l'ENSAB les 6 et 7 mai 2024. Les réponses aux candidatures seront envoyées par courrier postal.

Les dossiers parvenus hors délai, incomplets ou avec une lettre de motivation non manuscrite ne seront pas étudiés.

**Montant des droits pour l'année 2023/2024 (à titre indicatif) :**

- droits d'inscription en 1<sup>er</sup> cycle valant grade de Licence : 373 €
- droits d'inscription en 2<sup>e</sup> cycle valant grade de Master : 512 €
- droits d'inscription en HMONP : 630 €
- contribution vie étudiante de campus (CVEC) : 100 €
- droits d'inscription en doctorat : 438 €

Les boursiers sur critères sociaux bénéficient de :

- l'exonération des droits d'inscription universitaires
- l'exonération de la CVEC
- la priorité dans l'attribution d'un logement étudiant CROUS

## **Candidats étrangers**

**Candidats dont les pays sont membres de l'Union Européenne ou de l'Espace économique Européen :**

La procédure est la même que pour les candidats de nationalité française.

Pays membres de l'Union Européenne : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Pays membres de l'Espace Économique Européen : Islande, Liechtenstein, Norvège.

Nota bene: **Les ressortissants britanniques sont dorénavant soumis à la procédure DAP.**

**Candidats de nationalité étrangère, résidant à l'étranger et titulaires d'un diplôme étranger, dans les pays suivants :**

Afrique du Sud, Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bénin, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Emirats arabes Unis, Equateur, Etats-Unis, Ethiopie, Gabon, Géorgie, Ghana, Guinée, Haïti, Hong-Kong, Inde, Indonésie, Iran, Israël, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Népal, Niger, Nigéria, Pérou, Qatar, République Démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Territoires palestiniens, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Vietnam.

Ces candidats doivent obligatoirement se connecter au site Internet des Espaces Campus France à procédure « études en France » correspondant à leur pays et suivre les instructions indiquées sur ce site : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentication/login.html>

**Niveau de langue française :** Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat.** Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

**Candidats de nationalité étrangère, résidant à l'étranger et titulaires d'un diplôme étranger dans les autres pays :**

Pour les candidats qui résident dans les pays où la procédure « études en France » n'est pas mise en œuvre, la demande de pré-inscription doit être effectuée sur le **dossier DAP de couleur jaune**, établi par le bureau des enseignements, qui est envoyé dans les postes diplomatiques à l'étranger.

Il est disponible entre le **1<sup>er</sup> octobre au 15 décembre 2023** sur le site Internet : [https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_11962.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_11962.do)

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50888&cerfaFormulaire=11962>

ou dans les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) des ambassades de France.

**Niveau de langue française :** Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat.** Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

**Candidats de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme étranger mais résidant en France :**

Ces candidats doivent remplir un dossier **DAP de couleur bleue**. Pour cela, ils doivent se connecter sur Taïga : <https://admission.archi.fr/taiga/cnd/index.php> entre le **1<sup>er</sup> octobre et le 15 décembre 2023** pour créer leur fiche candidat (nom, prénom, adresse électronique), télécharger le formulaire de DAP bleu (CERFA 16116),

et suivre les indications de la plateforme Taïga.

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_16116.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_16116.do)

<https://www.formulaires.service-public.fr/gf/getNotice.do?cerfaFormulaire=16116&cerfaNotice=50888>

**Niveau de langue française** : Les candidats non titulaires d'un DELF B2 ou supérieur (DALF C1 ou DALF C2) doivent passer le test de connaissance du français (TCF TP « Tout Public ») et obtenir à la fois un score global minimum de 420 points et une note d'expression écrite de 12/20 minimum.

L'inscription au TCF dans le cadre de la DAP dossier bleu s'effectue uniquement sur Internet <https://www3.france-education-international.fr/LF/TCF/inscription/>

Les frais d'inscription au TCF de 135€ sont à la charge du candidat.

Nota bene : Depuis 2021, **un portfolio est exigé pour toute candidature à l'ENSA Bretagne, quel que soit le niveau d'études du candidat**. Le portfolio est un document au format pdf d'une dizaine de pages comprenant des photos et dessins réalisés par le candidat.

**Candidats de nationalité étrangère, titulaires d'un diplôme français et résidant en France ou à l'étranger :**

La procédure est la même que pour les candidats de nationalité française.